

Comment répondre ?

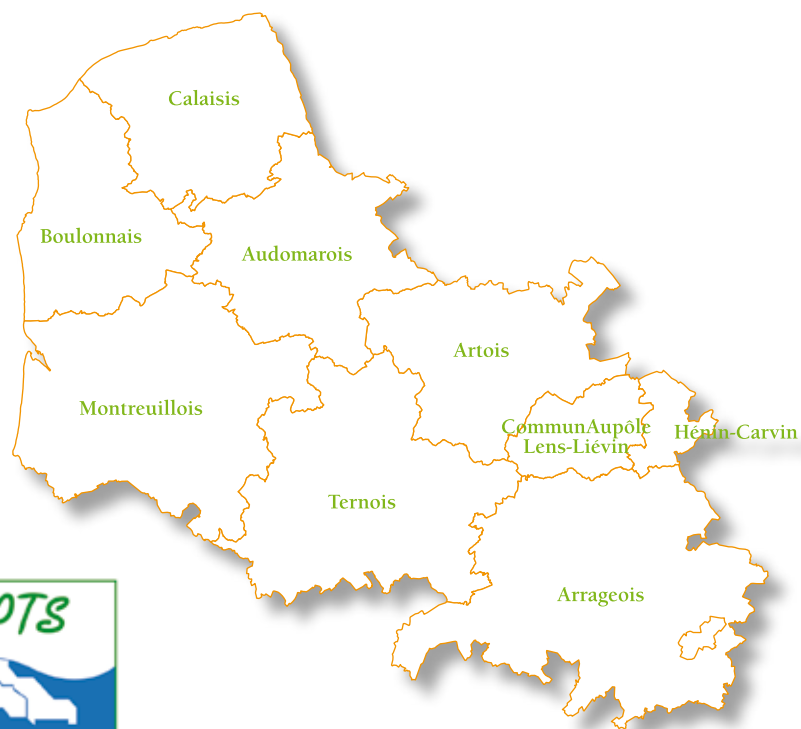
La saisie de votre dossier se fait par voie informatique via le site Internet du Conseil Général du Pas-de-Calais (<http://www.cg62.fr>) à partir du 1^{er} décembre 2009.

Plus d'informations sur le dépôt des dossiers et la procédure de sélection auprès du Service Départemental Santé (03 21 21 63 02).

Charte Santé



Les territoires du Pas-de-Calais



Appel à Propositions d'actions de Santé (APAS) 2010

« Manger et bouger :
les clés d'une bonne santé
pour les adolescents »

Alimentation et activité physique
pour les jeunes adolescents (11/15ans)

Date limite de réception des dossiers : **12 janvier 2010**

«La prévention en matière de santé : un engagement
fort du Conseil général du Pas-de-Calais»

Dominique Dupilet
Président du Département du Pas-de-Calais

Contexte

La thématique Alimentation-Activité physique constitue un des axes de la politique régionale de santé publique et du plan stratégique du Conseil Général du Pas-de-Calais, en raison de l'importance de ces deux déterminants de santé qui sont étroitement liés entre eux et à nos modes de vie.

Facteurs de bien-être, ce sont aussi des facteurs de protection contre de nombreuses pathologies, notamment le diabète, les maladies cardio-vasculaires, certains cancers, et contre la surcharge pondérale. Cette dernière concerne près de la moitié de la population adulte du Nord – Pas-de-Calais et sa fréquence augmente chez les enfants.

Dans ce contexte, l'APAS « Manger et bouger : les clés d'une bonne santé pour les adolescents » :

- illustre la volonté et la détermination du Conseil Général du Pas-de-Calais à agir globalement sur la santé des collégiens. Cette volonté se traduit notamment par la mise en œuvre d'actions de prévention sur l'alimentation et l'activité physique, en favorisant les déplacements à vélo des collégiens et en améliorant la demi-pension : nutrition de qualité et approvisionnement de proximité auprès d'agriculteurs raisonnés.
- fait l'objet de recommandations élaborées en commun entre le Département du Pas-de-Calais, l'Education Nationale et la jeunesse et sports, en cohérence avec le Plan National Nutrition Santé (PNNS II).

Objectifs de référence (Plan Régional de Santé Publique, 2007-2011) :

- Favoriser l'adoption chez le jeune adolescent de comportements favorables à la santé, associant une alimentation équilibrée et une activité physique régulière.
- Communiquer aux jeunes adolescents les informations adaptées sur l'importance pour la santé de l'alimentation et de l'activité physique.
- Aider les jeunes adolescents à s'interroger sur leur mode de vie et les conséquences de celui-ci sur leur santé.
- Renforcer l'estime de soi et le bien-être des jeunes adolescents par mais aussi pour une alimentation équilibrée et une activité physique régulière.

Qui peut répondre ?

Tout collège du Pas-de-Calais, toute Maison d'enfants ou association sportive porteur d'un projet d'éducation pour la santé sur le thème de l'alimentation et de l'activité physique à destination des jeunes adolescents.

Projets concernés

Sont particulièrement recherchées :

- les actions originales, ouvertes sur l'extérieur, déclinant localement les messages validés du PNNS, notamment sur l'intérêt de la consommation de fruits et légumes.
- les actions développant les capacités nécessaires à l'adoption par les collégiens de comportements favorables à la santé concernant l'alimentation et l'activité physique.
- les actions permettant aux jeunes adolescents de découvrir les aspects plaisir et bien-être dans l'alimentation et l'activité physique (sensibilisation au goût des aliments et de l'eau, valorisation des légumes de saison, valorisation du plaisir du mouvement, du geste, de la

découverte de l'environnement et du partage avec d'autres).

Exemple d'initiative déjà soutenue :

Au collège Marguerite Berger de Pas-en-Artois, à partir d'une enquête menée par l'infirmière, les élèves complètent leurs connaissances sur l'alimentation et l'activité physique en cours de SVT. Plusieurs outils pédagogiques, dont « Fourchettes et Baskets » (INPES), sont utilisés. Des repas à thèmes élaborés à partir de produits locaux sont organisés en partenariat avec une diététicienne. Des collégiens ont créé une exposition avec l'aide du documentaliste, et participent aux commissions menus du restaurant scolaire. Enfin, des ateliers ludiques animés par un éducateur sportif ont lieu une fois par mois.

Critères de sélection

Les instances chargées de l'instruction des dossiers tiendront compte des critères de qualité suivants :

1. Inscription dans l'ensemble des objectifs de l'APAS,
2. Conformité avec les principes éthiques et méthodologiques en promotion de la santé,
3. Inscription dans les priorités du territoire,
4. Qualité globale du projet : partir de l'existant et en tenir compte, agir de façon globale, associer systématiquement la population, ouvrir le partenariat, agir en s'adaptant aux réalités du territoire, décliner l'action dans la durée.

Sont à éviter : les actions qui font double emploi avec ce qui existe déjà, les actions plaquées sans prendre en compte l'attente des élèves, les actions sans lien avec le projet d'établissement, les actions ponctuelles, les actions qui ne prennent en compte que l'alimentation et pas l'activité physique ou vice versa...

Des fiches pratiques d'aide à l'élaboration de projets alimentation – activité physique dans les collèges sont téléchargeables gratuitement via le site Internet du Conseil Général du Pas-de-Calais : <http://www.cg62.fr>

Qui peut vous aider à monter votre projet ?

- Le coordonnateur PTS de votre territoire.
- Le Comité Départemental d'Education pour la Santé (accompagnement méthodologique).

Quel financement ?

Cet APAS est doté d'un budget total de 150 000 Euros TTC. Le projet peut se dérouler sur deux ou trois années consécutives à partir de la rentrée 2010/2011. Cependant, chaque subvention sera accordée pour une durée d'un an à compter de la date de signature de la convention, et dans la limite des crédits disponibles après validation par la Commission Permanente du Conseil Général du Pas-de-Calais.